



La chasse traditionnelle aux grives en Provence

« De toutes les émotions qui peuvent agiter le cœur d'un chasseur provençal, il n'en est pas de plus douces que celles du poste.

Comment peindre les impressions si vives de l'affût à la grive ?

Le poste c'est le véritable sport du Marseillais.

Aucun sujet ne peut, plus que celui-ci, être cher aux marseillais de vieille roche, et seul celui qui n'a pas pratiqué cette chasse tranquille pourrait lui en vouloir d'y trouver des émotions, ou de tressaillir à l'apparition d'un oiseau gros comme le poing. »

(JB Samat, Chasses de Provence, 1896)

La chasse aux oiseaux de passage se pratique en Provence depuis l'antiquité. La technique de chasse à la glu, importée dès cette époque par les grecs, puis par les romains, permettait alors de capturer les oiseaux à des fins culinaires : « *Nil melius turdo* (Rien n'est meilleur que la grive) » disait le poète Horace !

Alliant culture et tradition, cette chasse a été durant de longues années, et notamment du 18^{ème} au début du 20^{ème} siècle, comme beaucoup de chasses populaires, un moyen de revenus économiques important pour les populations rurales.

A partir du 19^{ème} siècle, l'utilisation des armes à feu pour la chasse au petit gibier a fait que l'usage de la glu s'est limité à la capture des appelants pour la chasse au poste .

Deux structures différentes coexistaient donc à cette époque :

- Le poste à feu, destiné à tirer au fusil les oiseaux posés (les arbres, taillés en éventail autour du poste, privilégiant la meilleure vision possible de l'ensemble à partir du poste)
- La cabane, spécialement aménagée pour la capture des oiseaux vivants (l'ensemble, taillé comme dans un jardin à la Française privilégiant la pose des oiseaux sur les gluaux)



Un poste



Une cabane

Cette dernière est répertoriée et décrite de façon très méthodique dans l'ouvrage de Barthélemy Lapommeraye, Richesses ornithologiques du Midi de la France, 1859 :

*« Indépendamment du poste à feu pour la chasse, il existe un autre poste consacré à la capture des oiseaux vivants : Grives, Merles et Drennes. C'est la cabane au vif des paysans de nos campagnes. Elle consiste en un assemblage de jeunes pins complantés sur un terrain reconnu favorable, ils sont espacés entr'eux avec régularité et forment une sorte de labyrinthe au centre duquel est la place que le chasseur doit occuper pour surveiller ce qui se passe autour de lui. D'un arbuste à l'autre et à des distances calculées, se trouvent plusieurs branches traversières, entaillées pour recevoir une nombreuse série de gluaux. La Drenne, le Merle ou la Grive de passage, sollicités par la chiquerie des appelants, par l'attrait irrésistible du sambu, et, mieux encore, par la séduction du chilet mis en jeu par une bouche exercée, s'élancent imprudemment, au petit point du jour, à travers les méandres de sombre verdure ; mais ils sont bien vite arrêtés au contact des gluaux visqueux, tombent lourdement sur le sol et deviennent la proie de l'oiseleur. **Le poste au vif est l'âme de la chasse aux Grives. Sans le cabanier et sa cabane, la chasse au poste à feu ne pourrait s'accomplir.** »*

La relation entre les deux structures était, la plupart du temps purement commerciale, les « cabaniers », généralement d'origine plus modeste, vendant les appelants vivants aux « postiers » qui ne pratiquaient que le tir au fusil. Dans les années 1960 cette situation a pris définitivement fin avec l'interdiction du commerce des appelants. Les chasseurs au poste ont dû s'adapter : chacun pose dans son poste les quelques gluaux qui lui permettront d'attraper les appelants nécessaires à sa chasse. Le poste de chasse regroupe donc physiquement les deux structures, déjà indissociables, et le chasseur remplit les deux rôles.

Les gluaux sont des petites baguettes de bois enduites de glu, sorte de colle qui ne doit pas sécher et rester active au moins le temps d'une matinée de chasse, cette chasse étant limitée à 11 heures du matin pendant la période autorisée. Suivant les espèces recherchées, les gluaux sont placés sur des supports horizontaux appelés *povadous* pour les grives musiciennes et merles, ou à la cime des arbres grâce à des perches verticales appelées *cimeaux* ou *arquets* pour les grives mauvis, grives litornes et grives draines.

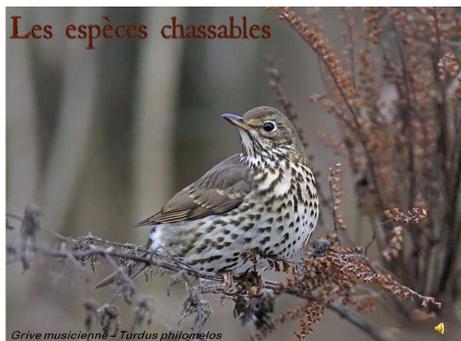
Le rôle du chasseur est d'attirer les grives de passage, à l'aide d'appelants, vers les gluaux posés. Le choix de l'emplacement des gluaux est le fruit des observations et de l'expérience du chasseur. Tout l'art réside à arriver à capturer les oiseaux sur un minimum de gluaux posés.

Le but étant de capturer des grives et des merles noirs vivants, destinés à servir d'appelants, le chasseur a tout intérêt à les nettoyer immédiatement après leur capture et à répondre ensuite à tous leurs besoins biologiques pour les conserver en bonne santé, condition essentielle pour qu'ils remplissent correctement leur fonction d'appelants.

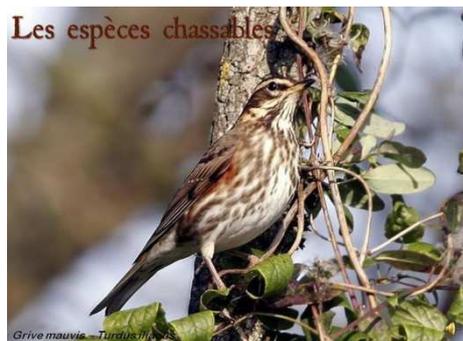
Les pratiquants de cette chasse ancestrale sont des chasseurs qui vivent près de la nature au rythme des saisons et en parfaite harmonie avec elle. Ils méritent autant que d'autres le titre de protecteurs de la nature puisqu'ils veillent à la sauvegarde de l'environnement mais aussi des espèces qui fréquentent notre région au gré des migrations.

En France, on pratique la chasse à la cabane ou au poste dans cinq départements sur six de la région PACA : les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse, seules les Hautes-Alpes ne la pratiquent pas.

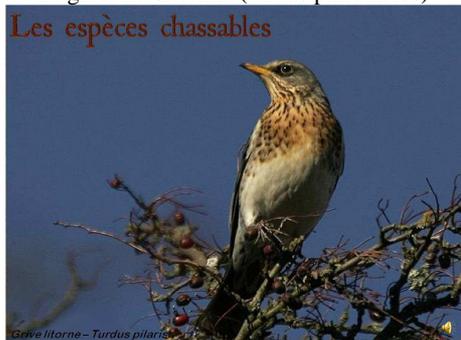
Les espèces concernées par cette chasse sont la grive musicienne, la grive mauvis, la grive litorne, la grive draine et le merle noir :



La grive musicienne (turdus philomelos)



La grive mauvis (turdus iliacus)



La grive litorne (turdus pilaris)



La grive draine (turdus viscivorus)



Le merle noir (turdus merula)

Cette chasse, tant les pratiques qui l'entourent sont élaborées, relève d'un art cynégétique qui fait partie intégrante d'un patrimoine culturel propre à la Méditerranée et qui se transmet de génération en génération, depuis des siècles.

Outre l'aspect culturel et patrimonial incontestable de cette pratique, il est bon de noter que la chasse aux gluaux s'inscrit tout à fait dans l'objectif d'une chasse durable. Ses pratiquants, de par leur éthique cynégétique transmise de génération en génération, contribuent activement aux différents aspects positifs de la chasse d'aujourd'hui, en particulier :

- maintien et développement de la biodiversité. Par exemple de très nombreux "gluteurs" (chasseurs aux gluaux) sont impliqués d'une part dans un programme de comptage des migrateurs (Observatoire européen cynégétique et scientifique citoyen) et d'autre part dans un programme scientifique d'étude de l'âge-ratio des turdidés par examen des ailes, géré par le laboratoire ornithologique d'Arosio en Italie. Il est clair que la participation à de tels programmes visant à l'amélioration de nos connaissances est la preuve de la volonté de ces chasseurs de s'inscrire en gestionnaires responsables des espèces capturées.
- respect de l'environnement : l'entretien des installations propres à cette chasse, des zones avoisinantes et des chemins d'accès sont des activités courantes et bénévoles dont la pratique aide à la sauvegarde des collines et de la campagne. La volonté de préserver des espaces naturels d'une urbanisation incontrôlée est un objectif fort du monde des chasseurs qui souhaitent un développement durable de leur passion.
- élément moteur de la vie économique et sociale de nombreux villages et zones rurales : la chasse, dans notre monde moderne est un dernier rempart de la ruralité. En effet, ce loisir populaire permet de limiter l'exode rural et de favoriser souvent un retour à la vie à la campagne. Ces deux derniers points sont des atouts majeurs pour maintenir l'économie de nombreuses zones rurales.

La transmission de savoir-faire et de connaissances propres à cette activité permet une relation transgénérationnelle dont l'importance dans le tissu social de notre société n'est plus à démontrer. A l'époque du "tout virtuel", un peu de bon sens terrien n'est pas à négliger.

Il est bien évident que l'arrêt de la chasse à la glu entrainerait des pertes conséquentes liées à une diminution des permis de chasser et de toutes les activités liées à cette pratique.

« Les plaisirs du peuple, j'entends les plaisirs innocents et honnêtes, doivent être respectés aussi bien que ses droits et ses besoins. C'est là une question de haute politique intérieure qui mérite, pour être traitée, un autre cadre que celui-ci. Nous devons cependant la poser. Le peuple qui s'amuse honnêtement aime la paix intérieure qui lui permet ses plaisirs, et fait tous ses efforts pour la maintenir. Il aime le souverain qui la sauvegarde, et ne songe jamais à se plaindre. Mais aussi, qu'il soit troublé dans ses récréations légitimes, il n'en faut pas davantage pour l'aigrir et le détacher à jamais d'un état de choses qui la veille avait ses affections, et qui le lendemain n'a plus que sa haine. » Maître Gay, avocat au barreau de Toulon et sénateur du Var, dans son ouvrage « Les chasses de Provence devant le Sénat, 1862 »